

# Lacan Quotidien



N° 788 – Jeudi 27 septembre 2018 – 07 h 10 [GMT + 2] – [lacanquotidien.fr](http://lacanquotidien.fr)



## L'Église, pro-vie ?

EN AVANT

**Avortement et choix du sujet**

**Familles, questions cruciales, la chronique d'Hélène Bonnaud**

**Une passion obscure** par Osvaldo L. Delgado



## **Avortement et choix du sujet**

### **Familles, questions cruciales, la chronique d'Hélène Bonnaud**

Parfois, la parole d'un seul permet de réaliser à quel point elle se fait le strict écho d'un mouvement dit *pro-life*, dont la religion catholique est le porte-voix, sa doctrine s'opposant à l'avortement « au nom de la défense de la vie de son commencement à sa fin » (1).

Après de nombreux mois de débats cherchant à avancer sur cette question en Argentine, le Sénat a finalement refusé de légaliser la loi sur l'avortement. Le poids du Vatican y a fait sentir sa puissance et son hégémonie. Les Argentins ont fortement réagi à ce refus et nombre d'entre eux se sont engagés dans une démarche de renoncement à l'Église, indiquant par cet acte leur désaccord quant à une décision qui selon eux concerne chacun et non la loi du pape.

En France, depuis plusieurs années, le mouvement *pro-vie* (traduction de *pro-life*) poursuit régulièrement ses actions anti-avortement et récemment, un nouveau mouvement nommé Les survivants défend la même idéologie et soutient que depuis 1975, date de la loi Veil légalisant l'avortement, un enfant sur cinq n'a pas vu le jour, sa mère ayant avorté. Dès lors, tous ceux qui sont nés seraient des rescapés statistiques de l'IVG légalisé, des « survivants » (2)... Cette lutte contre l'IVG apparaît comme le premier pas avant la remise en question de la contraception puisque, suivant cet axe, là aussi on supprime le droit de naître. Se profile un véritable délire collectif sur la naissance et ses droits, sur le corps des femmes et la propriété de l'enfant. En effet, les « survivants » se disent lésés d'un petit frère ou d'une petite sœur, lorsqu'ils apprennent que leur mère a avorté, considérant que l'embryon aurait dû vivre et n'a pas été défendu.

### *L'avortement n'est pas un homicide*

C'est dans ce contexte que résonnent les propos tenus par le docteur Bertrand de Rochambeau, président du Syndicat national des gynécologues obstétriciens de France (Syngof), interviewé sur TMC (3), déclarant son choix de ne pas pratiquer d'IVG car il ne veut pas « retirer des vies ».

Cette formule choque et vient dire, une fois de plus, combien cette question de l'avortement reste, de façon sensible, liée à l'autorité religieuse et à son diktat. Lorsque la journaliste rétorque que « l'avortement n'est pas un homicide », ce médecin répond : « Si, Madame ». Cette phrase, tranchante comme un couperet, révèle une antinomie entre l'avortement comme acte médical et la conscience morale, teintée de religiosité catholique, qui donnerait à cet acte le sens d'un meurtre. Mais qu'est-ce que la vie ? À qui appartient-elle ? Qu'est-ce qu'un embryon ? Pourquoi ne pourrait-on pas ne pas vouloir un enfant ? En quoi cette décision relèverait-elle d'une faute morale ? En quoi la société devrait-elle décider à la place d'une femme de sa vie, de son choix d'être mère ou pas ? Pourquoi la société aurait-elle droit de regard sur l'enfant que ses géniteurs ne désirent pas ?

### *La clause de conscience*

La loi prévoit une clause de conscience permettant aux médecins de ne pas effectuer d'IVG quand ils ne le veulent pas, considérant que cet acte implique le sujet. Sans doute est-ce là l'expression d'une mesure de précaution. Cette clause de conscience est le symbole même que la loi permet l'exception, donnant à chaque médecin la liberté de ne pas pratiquer l'IVG. Ce que le Dr de Rochambeau explique très bien : il n'est pas « motivé », dit-il, et renvoie la pratique de l'IVG aux centres d'orthogénie qui existent dans les hôpitaux publics.

L'avortement se situe sur cette faille de la médecine et de la religion. Cela ne serait pas vraiment choquant si l'on n'avait l'impression d'une sorte de contamination de certains lieux, tel l'hôpital sarthois du Bailleul (4), situé entre Angers et Le Mans, privé du seul gynécologue qui acceptait de pratiquer l'IVG, celui-ci étant parti à la retraite. Depuis le mois de janvier dernier, les trois autres médecins en exercice ont refusé de pratiquer l'avortement sans s'inquiéter de cette situation qui s'est éternisée (5). Aucun avortement n'y a donc été effectué depuis plus de neuf mois, actant le désir de faire d'une clause individuelle de conscience une réponse médicale dominante, en rendant plus difficile l'accès à l'avortement pour les femmes qui le souhaitent.

### *L'avortement, un droit réel*

Les propos du Dr de Rochambeau ont fait réagir la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, et la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. Toutes deux les ont condamnés dans un communiqué de presse publié le 12 septembre : « L'IVG est un droit trop souvent menacé pour lequel il convient de ne relâcher aucun effort » (6), affirment-elles et rappellent que « si les médecins ont effectivement le droit de refuser de pratiquer une IVG, ils ont, en revanche, l'obligation d'orienter la patiente vers un autre praticien ou une structure qui répondront à sa demande ». « L'IVG doit être un droit réel [...]. Rien ni personne ne doit l'entraver », ajoute Agnès Buzyn. « Nous ne devons laisser passer aucune attaque [...] contre le droit des femmes à accéder librement à l'avortement », insiste Marlène Schiappa.

Ces réactions vives et claires indiquent bien la nécessité de réaffirmer les acquis de la loi Simone Veil et de dénoncer les lieux où une majorité de médecins gynécologues se réfugient derrière cette clause de conscience pour refuser l'avortement, même sous forme médicamenteuse. Cette non-assistance à personne en difficulté ne semble pas effleurer ces praticiens campés sur leur bonne conscience. Parfois, la conscience, surtout la bonne, ne pense pas. C'est là un des effets de la croyance absolue dans un Autre qui sait et qui dirige nos choix.

C'est d'ailleurs le reproche adressé par ses pairs au Dr de Rochambeau, insurgés de sa position prise au nom du Syngof : avoir oublié que ce qu'il pense, il peut certes le penser et le dire, mais il ne peut pas dire « nous » au nom du Syndicat national et des gynécologues qu'il représente. En effaçant le « je » pour lui substituer le « nous », son énonciation trahit sa volonté d'étendre son opinion à tous.

Ses propos indiquent en effet que, pour lui, l'avortement signifie mort de la vie à venir. Or à ce stade de son évolution, le vivant n'est pas encore ce fœtus que la définition juridique et médicale différencie de l'état d'embryon. La Loi Aubry-Guigou du 4 juillet 2001 qui n'autorise l'avortement qu'avant 12 semaines de grossesse – soit avant les 14 semaines suivant le début des dernières règles – est très claire sur ce point.

#### *Désirer son enfant, un choix pour chacune*

Certes, on pourrait objecter que de tels enfants non désirés, il y en a des milliers de par le monde. On pourrait objecter que la grossesse et le désir d'enfant n'ont pas à être corrélés. Mais nous vivons dans un monde, le nôtre, en Europe, où l'enfant est presque toujours conçu à un moment où il y a choix, décision de couple, choix de femme. Un choix subjectivé qui aujourd'hui, du fait des progrès de la science, répond à une logique de liberté, que les féministes de Mai 68, découvrant alors la pilule comme moyen contraceptif efficace, clamaient sous le slogan « Un enfant, quand je veux, si je veux ». Une naissance, dans notre culture, est le plus souvent celle d'un enfant qu'on désire – et même parfois qu'on a plus que désiré quand une femme confrontée à des difficultés pour procréer recourt aux moyens que permet la science. De plus en plus de parents regardent leur enfant comme ce qu'ils ont désiré plus que tout. Difficile aujourd'hui de lui dire qu'il a été un accident regrettable, l'objet d'un ratage ou d'un refus, de son père ou de sa mère, tout simplement parce que la possibilité d'avorter existe et qu'elle se présente assez simplement.

On ne choisit pas l'avortement par confort. On y a recours quand cette décision de ne pas avoir d'enfant s'impose comme une solution, quelles qu'en soient les raisons. Qu'elles puissent être considérées bonnes ou mauvaises, ce choix se présente comme un acte nécessaire à ce moment-là.

C'est ce point que le Dr de Rochambeau déplore dans l'interview. Il semble dire, à demi-mot, qu'aujourd'hui trop de femmes recourent à l'avortement sans état d'âme, la loi les y autorisant trop facilement. La détresse de la femme n'est pas son problème – pas son problème à lui. À chacun son choix, en quelque sorte. La femme a le droit d'avorter et le médecin, de refuser d'avorter. Ce qui se présente comme une éthique du refus ferme la porte à ce qui a été et reste un moment crucial de l'évolution du droit des femmes en matière de natalité.

On a changé d'époque. La nôtre est marquée par le fait que l'enfant qu'on aura est un enfant qu'on a désiré, choisi de mettre au monde. Ceux qui préfèrent accueillir toute grossesse comme un événement où Dieu occupe la fonction de celui qui donne l'enfant, font un choix, privé, d'ailleurs respecté par tous. La liberté de choix concerne chacun.

### *La responsabilité de la vie*

Cette affaire fait de l'avortement une des manifestations symptomatiques d'une défense de la vie, vue comme un *en-soi*, un don de Dieu, un don de vie dont chacun devrait être responsable, individuellement et collectivement. Or la responsabilité du sujet est toujours singulière. En ce qui concerne le choix d'enfant, comme ailleurs. Il arrive que cette responsabilité soit de *ne pas* vouloir d'enfant. Il ne s'agit pas tant de dire que l'embryon n'est pas encore considéré comme un futur enfant. La question est de décider si ce futur enfant que je n'ai pas programmé, je peux l'accueillir, j'en ai le désir et j'assumerai son existence quoi qu'il m'en coûte.

Parfois, des femmes avortent et le regrettent. En tant qu'analystes, nous en recueillons certains témoignages. Elles le regrettent et pourtant, elles ont fait ce choix-là à ce moment-là. C'est un choix difficile, douloureux, à chaque fois intime. Qu'elles en parlent en analyse indique qu'elles n'ont pas oublié leur acte, ce qui défait l'argument de l'avortement devenu trop facile. D'autres expriment leur soulagement d'avoir fait ce choix et disent en quoi l'advenue d'un enfant aurait eu des conséquences désastreuses pour elle, leur couple ou leur famille. Elles n'ont pas, non plus, oublié leur acte. Leur choix peut venir à s'éclairer au cours de leur expérience analytique. Cette question d'enfant est propre à chaque femme. Son corps n'est qu'à elle, dit le slogan, pour souligner que nul autre ne saurait en disposer. Et au même titre, l'enfant à venir ne saurait être que *son* enfant.

La question du désir d'enfant intéresse aujourd'hui les nouvelles parentalités qui explorent les conditions de vie d'un enfant désiré. Ces conditions peuvent être ouvertes à de nouvelles modalités d'occuper les fonctions de père et de mère, mais y demeurera une constante : l'enfant à venir sera toujours lié à ce qu'on a été soi-même dans le désir de l'Autre, à ce qu'on pourra transmettre de son histoire à son enfant. On sait combien il en sera impacté dès sa naissance, et avant même sa naissance, comme l'enseigne Lacan : « l'homme qui naît à l'existence a d'abord affaire au langage ; c'est une donnée. Il y est même pris dès avant sa naissance, n'a-t-il pas un état civil ? Oui, l'enfant à naître est déjà, de bout en bout, cerné dans ce hamac de langage qui le reçoit et en même temps l'emprisonne » (7).

1 : à retrouver [ici](#).

2 : Le [site](#) de ce mouvement est explicite : « En France, on pratique chaque année 220 000 avortements pour environ 800 000 naissances. 1 conception d'enfant sur 5 se termine donc par une IVG. Nous sommes 17 millions de personnes nées depuis 1975 à être statistiquement des rescapés de l'IVG, puisque nous avons 1 chance sur 5 de ne pas vivre. »

3 : Cf interview par Valentine Oberti, journaliste dans l'émission *Quotidien* sur TMC

4 : à retrouver [ici](#).

5 : Marlène Schiappa a annoncé que les IVG reprendront dans cet hôpital à la fin du mois, à retrouver [ici](#).

6 : à retrouver [ici](#).

7 : Lacan J., « Les clés de la psychanalyse », *La Cause du désir*, n°99, juin 2018, p. 46-47.

# Une passion obscure

par **Oswaldo L. Delgado**

Après une grande mobilisation populaire et deux débats législatifs, les sénateurs argentins ont rejeté le projet de loi ouvrant au droit à l'avortement légal, sans risque et gratuit. En sus des discours lamentables que les citoyens ont dû entendre depuis le début du débat sur la loi, un symptôme consistant et inamovible a pris forme.

Petit à petit, avec le slogan « Sauver les deux vies » et un grand poupon-fœtus en tête de cortèges, s'est installée dans ce qu'on appelle l'opinion publique une position ferme anti-avortement. Et la question s'est déplacée du droit à l'avortement au désir d'avorter. Ceux qui luttaient pour l'adoption de la loi ont été considérés comme désirant l'avortement. Que s'est-il passé ? Pourquoi cette supposition de jouissance obscure ? Tel a été le symptôme.

Cette jouissance obscure est clairement la projection sur d'autres de celui qui l'a d'abord construite et portée premier lieu : elle peut rassembler une foule, même sans leader. Est-ce que j'insinue par là que chacun dans la multitude opposée à la loi souffre d'un excès de jouissance obscure propre à sa condition personnelle ? Pas du tout.

Il s'agit d'un phénomène de masse accompagné par la hiérarchie de l'Église catholique, par des leaders évangélistes et par des groupes néonazis, ces trois-là n'étant pas équivalents. Nous devons rappeler, d'une part, la culture du sacrifice inhérente à ces formes d'expression religieuse et, d'autre part, la divinisation de la passion du mal par les néonazis.

Une expression collective autour d'une passion obscure, même projetée sur d'autres, peut avoir un pouvoir d'union efficace.

À l'évidence, tous ceux qui étaient et sont toujours favorables à l'adoption de la loi pour l'avortement légal ne se sont pas positionnés collectivement à partir d'une passion obscure. Au contraire, ils cherchaient à inscrire comme loi un droit humain. Le droit de ne pas mourir, quand on se trouve face à un tel dilemme, donne une protection légale à la douleur que la décision d'avorter peut impliquer. La défense du droit à l'avortement légal pour toutes les femmes se traduit dans le slogan « Pas une de moins ». Cette inscription légale vise à faire cesser toutes ces morts dues à un avortement clandestin. Paradoxalement, on attribue une passion cruelle à celles et ceux qui cherchent à éviter la mort des femmes modestes car celles qui meurent sont de fait des femmes exploitées socialement. Les conséquences du vote, sur tous les plans, vont défavoriser les plus démunis et bénéficier aux partisans du plus obscur.

Il est important de distinguer la hiérarchie de l'Église catholique, les référents évangélistes et les groupes néonazis au sein du collectif opposé à la loi . Il faut aussi différencier ces trois secteurs : entre les deux premiers, il y a de grandes différences ; avec le troisième, nous n'avons rien à discuter.

On ne doit pas, à mon avis, contribuer à renforcer la cohésion de ce rassemblement qui a rejeté la loi en liens avec les passionnés extrémistes. Bien au contraire, il nous faut isoler ces secteurs.

*Traduction par Valeria Sommer*

---

*Lacan Quotidien, « La parrhesia en acte », est une production de Navarin éditeur*

1, avenue de l'Observatoire, Paris 6<sup>e</sup> – Siège : 1, rue Huysmans, Paris 6<sup>e</sup> – [navarinediteur@gmail.com](mailto:navarinediteur@gmail.com)

*Directrice, éditrice responsable* : Eve Miller-Rose ([eve.navarin@gmail.com](mailto:eve.navarin@gmail.com)).

*Rédactrice en chef* : Virginie Leblanc avec Pénélope Fay ([virginie.leblanc@gmail.com](mailto:virginie.leblanc@gmail.com) ,  
[faypenelope@gmail.com](mailto:faypenelope@gmail.com)).

*Éditorialistes* : Christiane Alberti, Pierre-Gilles Guéguen, Anaëlle Lebovits-Quenehen.

*Maquettiste* : Luc Garcia.

*Relectures* : Anne-Charlotte Gauthier, Sylvie Goumet, Pascale Simonet.

*Électronicien* : Nicolas Rose.

*Secrétariat* : Nathalie Marchaison.

*Secrétaire générale* : Carole Dewambrechies-La Sagna.

*Comité exécutif* : Jacques-Alain Miller, président ; Virginie Leblanc ; Eve Miller-Rose.

**pour accéder au site [LacanQuotidien.fr](http://LacanQuotidien.fr) CLIQUEZ ICI**